

Rappel général du projet

► Contexte du projet :

Les métiers de l'aide et des soins à domicile sont, dans l'économie sociale, parmi les plus touchés par des contraintes physiques.

Pour exemple, le CISME recense plusieurs nuisances liées aux caractéristiques techniques et organisationnelles des métiers de l'aide à domicile et leurs effets sur la santé¹ :

Nuisances et contraintes	Effets sur la santé
Posture debout prolongée avec piétinements. Posture contraignante. Posture en antéflexion. Charge physique de travail, manutention ou manipulation. Transfert de personne invalide.	Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif. Troubles veineux. Rachialgies dorsales, région dorso-lombaire. TMS.
Poussières de maison. Déchets ménagers.	Asthme à prédominance allergique.
Aide à la toilette et à l'habillage : situation entraînant une charge psychologique. Accompagnement psychosocial de la personne aidée : non reconnaissance de l'activité.	Souffrance psychique.
Déchets de nursing.	Hépatites virales. Maladies contagieuses.
Circulation routière.	Lésions traumatiques de plusieurs parties du corps.

► Objectifs du projet :

La FNATH Dordogne a décidé d'engager une action sur le thème de la prévention des risques professionnels dans le secteur de l'aide et du soin à domicile. Elle a choisi d'engager une large campagne d'information et de sensibilisation sur ce sujet. Cette action est destinée en priorité aux travailleurs directement ou potentiellement exposés à des risques professionnels, et se situe dans une démarche de prévention, en sensibilisant employeurs et salariés.

Dans le cadre de ses relations avec les médias locaux, elle a également proposé d'engager une série d'émissions de radio.

CIDES a décidé de soutenir cette action et de s'y engager concrètement.

► Personnes/Organismes concernés :

Cette action s'adresse à toutes les associations et structures d'aide à domicile en Dordogne.

► Les partenaires :

Depuis sa création en 1921, la FNATH aide ses adhérents dans leurs démarches juridiques, sociales et

¹. « Fiche métier – Aide à domicile », CISME (Centre Interservices de Santé et de Médecine du travail en Entreprise), www.fmpcisme.org.

professionnelles auprès des institutions. Elle est reconnue d'utilité publique depuis août 2005.

La FNATH accompagne les victimes en leur apportant une aide juridique :

- elle soutient les victimes dans leurs démarches administratives,
- elle les conseille et les défend pour leur indemnisation,
- elle les accompagne dans leur réinsertion sociale et professionnelle.

La FNATH offre à tous les habitants de Dordogne le professionnalisme de ses services juridiques et associatifs, répartis sur le territoire grâce à ses 24 sections.

Contact Partenaires :

www.fnath.fr

► Déroulement du projet

Les actions prévues :

- Information et sensibilisation par le biais de brochures d'information et d'affiches sur les lieux de permanences, sur les lieux de travail et dans les cabinets médicaux de proximité.
- Participation des services de santé au travail, des associations de médecins de ville, des acteurs de la sécurité routière, des collectivités, des associations d'aide et de soin à domicile, des particuliers employeurs.
- Information et sensibilisation des employeurs.
- Organisation d'ateliers de prévention et de mises en situations à risques.

Evénements

La première étape du projet a consisté en une conférence sur « Santé au travail – Les services d'aide à la personne », le mardi 24 mars 2009, au Lardin (24).

Les thématiques abordées :

- Les services d'aide à la personne.
- Les données des métiers.
- Les conséquences d'un accident, d'une maladie professionnelle.
- La prévention, le conseil.

Les intervenants : DDTEFP, FEPEM, SST (services de santé au travail), CPAM, CRAM Aquitaine, FNATH, DDE, associations d'aide à domicile...

Chorum était présent lors de cette journée, et a mis à disposition des participants une information sur la parution de son guide sur la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels dans l'aide et les soins à domicile.

La deuxième étape, à partir de mai 2009, consistera en l'organisation d'actions de prévention ciblées, directement auprès des associations concernées.